

M

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/05/2026
Certifié exécutoire le	02/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie,

CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAI Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

52-2026 Contrat « Sources en Action 2024-2029 » : Attribution du marché « Travaux de remplacement d'un ouvrage busé par un pont cadre sur le ruisseau du Monteil » et demande de subventions

Dans le cadre du Contrat « Sources en actions 2024-2029 », la CCV2M réalise des opérations de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont, sur son territoire ainsi que sur les communes de Hautes-Corrèze communauté (communes de Millevaches, Peyrelevade et Saint-Setiers).

En 2026, la CCV2M prévoit d'intervenir sur le ruisseau du Monteil à Peyrelevade, pour le remplacement par un pont cadre, d'un ouvrage busé faisant obstacle à la circulation piscicole. L'ouvrage est localisé sur une piste carrossable de la forêt domaniale de Chamboux.

Après consultation des entreprises, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 1^{er} juin 2026 à 17h, pour analyser les offres de 6 entreprises candidates pour ce marché de travaux.

Ainsi,

Vu la délibération 9-2023 en date du 03/02/2023, actant l'engagement de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources dans le contrat territorial « Source en action 2024-2029 »,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec Haute Corrèze Communauté, au profit de la CCV2M, pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions « Sources en action 2024-2029 » sur le territoire de HCC,

Et considérant la délibération n°147-2023 du 13/10/2023, adoptant le programme d'actions sur les cours d'eau du bassin de la Vienne établi dans le cadre de ce contrat.

Le Président, sur avis de la commission d'ouverture des plis, propose d'attribuer la marché « Travaux de remplacement d'un ouvrage busé par un pont cadre sur le ruisseau du Monteil » à l'**entreprise BORIE TP**, pour un montant de **23 711,00 € HT**, soit **28 453,20 € TTC**.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Décide d'attribuer le présent marché à l'entreprise **BORIE TP**.
- **Approuve le financement par la CCV2M** de l'avance des frais relatifs à la réalisation des projets et le remboursement des restes à charges par **Haute Corrèze Communauté (HCC)**, après réception des subventions par la collectivité.
- **Sollicite les subventions** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et de tout autre organisme susceptible d'être sollicité pour compléter le financement de l'opération, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES		
	Source de la recette	Taux	Montant HT
23 711,00 € HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	70 %	16 597,70 €
	Région Nouvelle Aquitaine	10 %	2 371,10 €
	Haute Corrèze communauté	20 %	4 742,20 €

Fait à Treignac, le 04/06/2026

Le Président, Philippe JENTY

